



H de travail et base de salaire pour contrat d'apprentissage

Par **stephie_6fr_old**, le **02/11/2007** à **15:55**

Bonjour, J'ai été en contrat d'apprentissage pendant 1 an. (Licence d'assurance) Mon temps de travail devait prendre en compte le temps passé à l'école cependant cela n'a pas été le cas car je faisais plus que prévu (1H30 par semaine). Quand aujourd'hui je leur réclame le paiement de ses heures, il me font patienter et ne veulent pas me les payer car il considère que je demande cela trop tard (alors que je l'ai fait le 24 aout et mon contrat s'arrêtait le 31) et que cela concernera sans doute pas que moi et qu'elle doit se renseigner mais cela fait 1 mois et je n'ai aucune nouvelle. De plus, mon salaire devait être payé suivant ma classe d'appartenance à mes 21 ans hors cela non plus n'a pas été respecté car il me dise que je dois avoir un salaire calculé suivant la classe inférieur à la classe de mon poste alors que j'ai un mail d'une personne des ressources humaines qui va dans mon sens. A votre avis, est ce que je peux espérer avoir gain de cause au conseil des prud'hommes car mon ex-employeur est une importante compagnie d'assurance et je ne veux pas me créer des problèmes pour avoir un emploi après???